



1^{ère} vérification selon OIBT

Avant la mise en service d'une partie ou de l'ensemble de l'installation électrique, une première vérification doit être effectuée et protocolée (art. 24 OIBT).

Seules les personnes titulaires d'un **certificat fédéral de capacité** d'« installateur-électricien » ou d'un **certificat fédéral de capacité** d'« électricien de montage », commencé en 2015 et ultérieurement, peuvent mettre en service des installations électriques selon l'art. 10a, al. 2.

CONTENU

- Bases juridiques - Mesures de protection selon la norme d'installation basse tension - Inspection visuelle, essais et mesures - Effectuer des mesures selon des modèles de mesure - Applications, trucs et astuces - Consignation des résultats de mesure

OBJECTIFS

Connaître les dangers de l'électricité et application des mesures de protection - Effectuer les premières vérifications requises pendant la construction - Être capables de juger les résultats des mesures - Consigner correctement les valeurs mesurées - Connaître les fonctions des testeurs d'installation et les régler correctement dans la pratique

PUBLIC CIBLE

Électriciens de montage avec CFC dès 2015 et monteurs électriciens avec CFC

DATE ET HORAIRE

Le 25 avril 2023 de 8h30 à 16h30.

LIEU

Groupeement des métiers techniques du Bâtiment Genève (MBG)

[Av. Eugène-Pittard 24](#) - 1206 Genève

Salle de Conférence

PRIX / PARTICIPANT (indicatifs)

Membre Association : **CHF 500.-**

Membre Caisse : CHF 520.-

Public : CHF 540.-

INTERVENANT

Electrosuisse

ATTESTATION

L'attestation reprend le contenu du cours

INSCRIPTION

Veuillez nous remettre le formulaire d'inscription par mail à l'adresse suivante : formation@mbg.ch

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Retrouvez toutes nos offres de cours sur [www.eitgeneve.ch / formation continue](http://www.eitgeneve.ch/formationcontinue).

Les informations contenues dans le présent document sont données à titre indicatif et sujettes à modification. Elles n'engagent pas juridiquement EIT.genève.